

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DU LUNDI 27 FEVRIER 2023

DELIBERATION N°003-3-2023

OBJET : Délégation au Président pour la conclusion d'un nouveau bail commercial au restaurant du saut du Gouloux

Date de convocation : 16/02/23

Nombre de conseillers : 50

En exercice : 50

Présents : 38

- Titulaires : 36

- Suppléants : 2

Absents : 12

- Dont représentés : 6

Votants : 44

- Pour : 44

- Contre : 0

- Abstention : 0

N'ayant pas pris part au vote : 0

Présents :

- Mesdames Marie-Christine GROSCHE, Brigitte DUVERNOY, Anne-Marie LEPRINCE-GRANGER, Brigitte GAUDRY, Chantal-Marie MALUS, Sandrine BONDOUX, Martine DAOUST, Denise FOUCAULT, Andrée LUTREAU, Danièle PERROT, Marie LECLERCQ, Florence BERLO ;

- Messieurs Jean-Luc BLANDIN, Marc PERRIN, Jean-Sébastien HALLIEZ, Emmanuel RABEUX, Patrice GRIMARDIAS, Laurent SOULLARD, André BUTTIGHOFFER, Jean-Max GLORIFET, Sylvain MATHIEU, Eric JUSSIÈRE, Jean-Pierre BILLARD, Daniel GONTHIER, Marc BONNOT, Laurent COTTIN, René BLANCHOT, Christian PAUL, Eric GALLOIS, Jean-Pierre GIRARD, Christian LETEURTRE, Daniel MARTIN, Patrice JOLY, Laurent LIBRERO, Georges FLECQ, Abel MOURA, Jean-Michel DUPUIS, Jean-Luc VIEREN ;

Pouvoirs : Christiane GADREY à Georges FLECQ, Fabienne PETITRENAUD à René BLANCHOT, Michel GOBILLON à Patrice JOLY, Fabien BAZIN à Christian PAUL, Yasemin DOGAN KUKUK à Chantal-Marie MALUS, Chantal BERNIER à Abel MOURA

Secrétaire de séance : Marie LECLERCQ

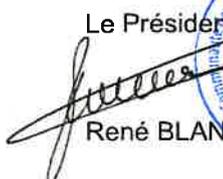
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-10 et L. 5214-16 ;

Considérant que le restaurant du saut du Gouloux appartient à la communauté de communes et que sa gestion est vacante depuis le 1^{er} janvier 2023 ;

Considérant que la recherche de nouveaux gérants est en cours ;

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

1. Décide de donner délégation au Président pour rechercher, sélectionner et signer un nouveau bail commercial pour l'exploitation du restaurant du saut du Gouloux ainsi que d'en fixer le loyer.
2. Autorise le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Président,

René BLANCHOT

Le secrétaire,

Marie LECLERCQ